

*Une guérison obtenue par les Roses Bénites*

Monsieur le Gérant des *Annales*,

Je viens accomplir une promesse faite à N. D. du Rosaire, il y a deux mois, si j'obtenais le secours de sa puissante Protection. A cette époque, j'éprouvais une irritation à la jambe, mais je n'en fis aucun cas : cependant des élancements succédèrent à l'irritation et il s'y forma une plaie qui me contraignit de recourir au médecin. Il m'obligea à garder un repos complet et à tenir ma jambe dans une position horizontale. Je suivis les prescriptions du docteur pendant quinze jours, mais inutilement, car au lieu de diminuer, la plaie augmenta prenant une très mauvaise tournure. Un soir que j'étais plus souffrante, une de mes parentes me suggéra d'abandonner tous les remèdes et de laver la plaie avec de l'eau dans laquelle avaient trempé des Roses Bénites et d'y appliquer ensuite les feuilles ; ce que je fis avec une grande confiance. Je promis en outre une Neuvaine de trois Rosaïres par jour et la publication de ma guérison dans les *Annales*. Cette promesse faite à N. D. du Saint Rosaire je m'endormis, et le matin, à ma grande surprise, je trouvai la plaie entièrement guérie : l'enflure, la rougeur, la sensibilité tout avait disparu. J'ai repris *immédiatement*, mes occupations ordinaires, et je n'ai plus ressenti, aucune douleur, aucune lassitude, je suis parfaitement guérie !

Eternelle reconnaissance à la Reine du T. R. Rosaire.

*Imprimatur*

S. J.

† L. F., Evêque des Trois-Rivières.